

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 4 OCTOBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf le 4 octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni, sous la présidence de Madame DEVILLERS Marie-Claude, Maire.

Présents : Mesdames LEDREUX Maryse, MAURICE Isabelle et Messieurs CONSTANT Jean-Marie, COTU David, DECAUX Thierry, KWACZALA Olivier, PAUL Yves.

Absents excusés : Madame DECAUX Pauline qui a donné procuration à Monsieur DECAUX Thierry et Messieurs LEFEVRE Franck, PREVOST Franck.

Secrétaire de séance : Monsieur KWACZALA Olivier

Lecture du compte rendu de la réunion de Conseil du 6 septembre 2019 par Madame DEVILLERS Marie-Claude. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité. Rajout d'une délibération et d'une Décision Modificative à l'ordre du jour autorisé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal

ORDRE DU JOUR :

➤ **REUNIONS SYNDICALES :**

SIRS : Le temps de travail des agents du SIRS a été réajusté suite au changement de lieu de cantine et garderie ainsi qu'à la fermeture de la classe maternelle d'Haudivillers.

Syndicat des Eaux de la Vallée de la Brèche et de la Noye: Dans le cadre du projet de décarbonatation des 3 sites de production d'eau potable du Syndicat, 2 procédés de traitement ont été retenus : par résine échangeuse d'ions ou par osmose basse pression. L'impact du rejet des effluents issus de chacun des procédés sur le milieu récepteur déterminera le choix du traitement. A la suite de cette étude comparative le bureau d'études redirigera les dossiers « loi sur l'eau » pour chacun des sites.

➤ **Décision Modificative n°1 pour le paiement de l'éclairage Public de l'Eglise :**

Par délibération en date du 10 mai, le Conseil Municipal a décidé de faire modifier l'éclairage public de l'église par le SE60. Le montant des travaux est de 4 283,73€ en investissement qui n'a pas été prévu sur le budget communal 2019.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2041582 (024) -52 : Bâtiments et installations	4 300.00	021 (021) : virement de la section de fonctionnement	4 300.00
	4 300.00		4 300.00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : virement à la section d'investissement	4 300,00		
615221 (011) : Bâtiments Publics	-4 300,00		
	0,00		

Total Dépenses	4 300.00	Total Recettes	4 300,00
-----------------------	-----------------	-----------------------	-----------------

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à exécuter cette décision modificative

➤ **Approbation de la modification des statuts du SIRS Fouquerolles-Lafraye-Haudivillers :**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les statuts du SIRS, validé par l'arrêté du 22 décembre 2017 doivent être modifiés, compte tenu des modifications survenues à la rentrée scolaire 2019-2020.

En effet, la classe préélémentaire située Ruelle de la Place, a été fermée et les services périscolaires (cantine et garderie) sont accueillis dans la salle Michel Decaux de la commune de Lafraye.

Il convient donc :

- De supprimer le paragraphe 3 de l'article 2.
- De modifier les numéros des paragraphes de l'article 2 :
 - Le paragraphe 4 devient le n°3 ; le paragraphe 5 devient le n°4 ; le paragraphe 6 devient le n°5 ; le paragraphe 7 devient le n°6 ; le paragraphe 8 devient le n°7
- De modifier le paragraphe 5 nouveau de la façon suivante :
 - *« La commune de Lafraye met à la disposition du Syndicat de Regroupement Scolaire, la salle polyvalente Michel Decaux, située Rue de l'Eglise, pour les services d'accueil et de restauration périscolaire. La commune de Lafraye s'engage à assurer la propreté des locaux après chaque manifestation organisée par la municipalité ou les associations locales »*
- De modifier le paragraphe 7 nouveau de la façon suivante :

Suite à la fermeture de la classe préélémentaire située Ruelle de la Place à Haudivillers, et dans un souci d'équité, les travaux d'entretien courant des bâtiments situés Rue de l'Eglise à Haudivillers seront pris en charge par la commune d'Haudivillers.

Le paragraphe sera rédigé de la façon suivante :

 - *« Les travaux d'entretien courant seront à la charge de la commune propriétaire des locaux ».*
- De modifier le paragraphe 3Aa (les consommables) de la façon suivante :
 - *« Seront à la charge du Syndicat de Regroupement Scolaire, le chauffage, l'eau, l'électricité ainsi que les produits d'entretien consommés dans les locaux situés sur la commune d'Haudivillers, Rue de l'Eglise et sur la commune de Lafraye pour la salle Polyvalente Michel Decaux ».*
- De modifier le paragraphe 3Ab (l'entretien des locaux) de la façon suivante :
 - *« Seront à la charge du Syndicat de Regroupement Scolaire, l'hygiène des locaux situés Rue de l'Eglise à Haudivillers ainsi que l'entretien ménager quotidien de la salle polyvalente Michel Decaux ».*
- Les paragraphes suivants restent inchangés

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts du SIRS Fouquerolles-Lafraye-Haudivillers

➤ **Convention entre la Mairie et EARL Mary à modifier :**

En 2005, une convention entre Monsieur Michel Decaux, Maire et l'EARL Mary représentée par Monsieur Pascal Mary a été signée pour la location d'une part cultivable d'une surface de 25 ares 34 centiares à raison de 7 quintaux à l'hectare. Monsieur Pascal Mary fait valoir ses droits à la retraite et c'est son fils Bastien qui reprend l'exploitation de ces terres. Une nouvelle convention sera signée par Madame Marie Claude Devillers, Maire et Monsieur Bastien Mary, exploitant qui lui permettra de cultiver les 25 ares 34 centiares appartenant à la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer la convention avec Monsieur Bastien Mary

➤ **Point sur les travaux en cours**

- L'étude sécuritaire sur la RD34 va débuter
- Les employés communaux vont peindre les toilettes de l'école suite aux travaux d'accessibilité ainsi que le couloir permettant l'accès à la classe.
- Le début des travaux d'agrandissement de la réserve de la salle Michel Decaux sont prévus pendant les vacances scolaires pour ne pas déranger le périscolaire.
- Une zone 30 est demandée aux abords de l'arrêt de car pour faire ralentir les voitures aux horaires scolaires.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Des habitants ont demandé pourquoi la commune ne faisait plus de repas campagnard. Le nombre d'inscrits n'était plus suffisant pour faire ce type de manifestation.

- Prochaine réunion de Conseil : vendredi 8 novembre 2019 à 20 heures

Rien n'étant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 22 heures 30